Etude sur la Validation des Acquis de l'Expérience

Infographie de l'étude

Les enseignements

Une démarche non prioritaire au sein des entreprises

- La certification n'est pas une priorité pour les employeurs
- La VAE est perçue comme un dispositif supplémentaire qui demande une expertise spécifique
- La VAE n'apparait pas comme ayant un retour immédiat face à une problématique concrète à l'inverse d'une formation

Un manque d'information pour les employeurs, les salariés, les conseillers

- Une connaissance de la VAE par les employeurs, en revanche, une méconnaissance de sa mise en œuvre
- Des salariés qui manquent d'information concrète concernant la VAE
- Des conseillers peu sollicités pour mettre en place des VAE et peu outillés

L'identification des certifications et des compétences

- les certifications sont nombreuses et diverses d'où une difficulté à trouver celle qui correspond à l'emploi visé
- La VAE, une démarche complexe de formalisation de ses compétences au regard d'un référentiel qui peut apparaitre comme théorique
- Un exercice de formalisation complexe pour des premiers niveaux de qualification

Des expériences qui n'ont pas abouti et des questionnements sur le rôle de l'employeur

- La VAE un dispositif qui n'est pas pensé dans sa globalité
- En cas de validation partielle, le financement d'une formation complémentaire n'est pas intégré
- Les employeurs s'interrogent sur leur rôle : de facilitateur administratif, d' accompagnateur de la démarche, d'initiateur de la démarche dans le cadre d'un projet collectif ou de promoteur

Des expériences réussies qui s'appuient sur un élément déclencheur

- Les employeurs perçoivent la VAE, quand elle aboutit, comme un réel levier et ascenseur social
- Les VAE collectives, portées par les entreprises, sont souvent des projets qui aboutissent et valorisent l'ensemble des acteurs
- Des VAE individuelles, sans associer l'entreprise, sont souvent plus complexes, le salarié devant porter seul la démarche et la recherche de financement

Des opportunités de développement

- La création de la plateforme France VAE, nouvel outil national vise à simplifier les démarches et centralise l'information
- La structuration des certifications en blocs de compétences permet de mixer des blocs acquis par l'expérience et par la formation
- La VAE collective peut être porteuse de réel projet compétence d'entreprise

3 axes de préconisations

2 enjeux structurants

La certification, un réel enjeu pour les entreprises, la VAE n'étant qu'une modalité

Un enjeu pour les entreprises de cartographier les emplois et les compétences afin d'identifier les compétences ad hoc

Axe 1 : Promouvoir la certification

- Objectifs : Renforcer la compréhension de la certification comme un levier de professionnalisation et de sécurisation des parcours professionnels et outiller les employeurs pour mieux appréhender les différentes modalités de certification possibles
  - Action 1.1 : Communiquer vers les employeurs sur l'enjeu et la valeur ajoutée de la certification.
  - Action 1.2 : Renforcer la visibilité des certifications, et notamment des CQP des branches professionnelles de l'agroalimentaire et de la coopération agricole
  - Action 1.3 : Soutenir la certification par l'évaluation des compétences en situation de travail pour les 1ers niveaux de qualification

Axe 2 : Donner du sens à la VAE et accompagner les parcours jusqu'à la certification complète

- Objectifs : Clarifier la place et le rôle de la VAE parmi les différentes modalités d'accès à la certification afin d'aider les entreprises et les salariés à s'engager dans la démarche la plus adaptée à leur situation et à leur projet professionnel
  - Action 2.1 : Communiquer et informer sur la VAE (les responsables des ressources humaines, les managers, les salariés)
  - Action 2.2 : Former / sensibiliser les managers pour promouvoir la VAE lors de l'entretien de parcours professionnel

Axe 3 : Accompagner les organismes de formation suite à la réforme de la VAE du 21 décembre 2022

- Objectifs : Renforcer la capacité des organismes de formation du secteur agroalimentaire à accompagner des parcours de VAE conformes au cadre rénové